



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question au Gouvernement n° 3455

Texte de la question

ACCOMPAGNEMENT DES SOLDATS BLESSÉS EN AFGHANISTAN

Mme la présidente. La parole est à M. Yves Fromion, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. M. Yves Fromion. Monsieur le ministre de la défense et des anciens combattants, tous ceux qui ont pu visiter nos militaires très gravement blessés en Afghanistan, notamment à l'hôpital militaire de Percy, ont pu constater l'exceptionnelle qualité de la prise en charge thérapeutique dont ils bénéficient : nous pouvons rendre un hommage unanime au corps médical militaire.

Parallèlement à cette prise en charge médicale, nos grands blessés et leurs familles bénéficient d'un accompagnement social de proximité assuré par la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre, dont je veux saluer le dévouement et l'esprit de solidarité exemplaires. Néanmoins, l'ensemble du dispositif, dont la qualité est soulignée par les blessés eux-mêmes, présente une faiblesse au niveau de l'accueil des familles.

On sait que la prise en charge de nos grands blessés s'inscrit inévitablement dans une perspective de moyen ou de long terme. Or, il est difficile aujourd'hui d'offrir aux familles des conditions d'accueil satisfaisantes à proximité de l'hôpital militaire de Percy. Pourtant, la présence de leur famille est essentielle pour aider nos blessés à supporter les épreuves qu'ils endurent et à se rétablir.

Un projet de construction d'un immeuble adapté sur l'emprise de l'hôpital de Percy a été étudié. Mais, bien qu'aucun réel obstacle ne soit apparu, ce dossier n'avance pas. Je vous demande donc de faire aboutir cette opération, afin que nos grands blessés et leurs familles bénéficient de ce que la République peut faire de mieux pour leur exprimer sa reconnaissance pour le sacrifice immense qu'ils ont consenti. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Longuet, ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Gérard Longuet, *ministre de la défense et des anciens combattants*. Cher Yves Fromion, votre question est absolument pertinente, dans la mesure où la solidité d'une troupe est fonction de la solidarité dont elle a la certitude de pouvoir bénéficier lorsque viendra l'épreuve. Celle-ci est venue, ces cinq dernières années, pour plus de 200 combattants, victimes de blessures graves entraînant notamment des amputations.

L'hôpital de Percy, notamment son service d'orthopédie, est devenu un centre d'accueil majeur. Le travail effectué est admirable. Il honore le service de santé des armées et permet de reconstituer de jeunes combattants qui, lorsque leur chef d'état-major les visite en ma compagnie, lui demandent le plus souvent si leur unité pourra les reprendre.

Les familles apportent un soutien indispensable. Nous avons réglé partiellement le problème avec l'association Terre fraternité et l'institution de gestion sociale des armées. Des appartements loués sont ainsi mis à leur disposition au-delà des trois premières semaines, qui sont prises en charge par l'armée. Toutefois, les soins orthopédiques demandent du temps et le soutien des familles est non seulement une garantie de solidarité affective, mais aussi une contribution à la reconstruction de ces jeunes combattants. C'est la raison pour laquelle le projet de construire des logements à Percy a été examiné. Ce projet n'a pas été encore mis en oeuvre parce qu'il nous fallait avoir la certitude que Percy seul deviendrait le principal centre. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de considérer que la construction de cette maison familiale de cinq logements sera assurée, et je forme le vœu que nous n'ayons plus l'usage de ce bâtiment. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3455

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 juillet 2011